

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2008

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 1058 à 1069

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

Le Gouvernement présente six mois après la promulgation de la loi n°..... du..... visant à redéfinir la réglementation du repos dominical concernant les commerces dans les grandes agglomérations et les zones touristiques un rapport au Parlement présentant un bilan carbone des autorisations accordées d'ouverture des commerces le dimanche.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, conformément aux conclusions du Grenelle de l'environnement et au projet de loi relatif à sa mise en œuvre adopté par l'Assemblée Nationale en octobre dernier, demande d'informer le parlement sur l'impact de l'ouverture des commerces le dimanche en terme d'émissions de gaz à effet de serre. Le projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement prévoit dès son premier article qu'elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles, les politiques publiques devant concilier la protection de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 1058 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg  
Adt n° 1059 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro  
Adt n° 1060 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy  
Adt n° 1061 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine  
Adt n° 1062 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel  
Adt n° 1063 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico  
Adt n° 1064 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono  
Adt n° 1065 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt  
Adt n° 1066 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot  
Adt n° 1067 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got  
Adt n° 1068 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier  
Adt n° 1069 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille